

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de CLERMONT
L'HERAULT

DOSSIER : N° AT 034 079 24 C0002

Déposé le : 19/02/2024

Complété le : 08/03/2024

Demandeur : Monsieur LOUBAT Olivier

Madame DA COSTA JOANA

Sur un terrain sis à : 4 AV PRESIDENT WILSON

à CLERMONT L'HERAULT (34800)

Référence(s) cadastrale(s) : 79 BP 84

ARRÊTÉ

Autorisant une demande d'autorisation de travaux au nom de la commune de CLERMONT L'HERAULT

Le Maire de la Commune de CLERMONT L'HERAULT

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée

Vu l'avis Favorable de Commission d'accessibilité LODEVE en date du 22/04/2024

ARRÊTE

Article 1

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans son rapport ci-joint annexé.

CLERMONT L'HERAULT, le 02 Mai 2024

Le Maire,



Gérard BESSIERE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enseillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.